

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 25 juin 2018

Le 25 juin 2018 à 17h30, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI ; Patrick ARNOUX ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Christine CAPDEVILLE ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Magali GIOVANNANGELI ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphane HARKANE ; Muriel HENRY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Geneviève MORFIN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Léo MOURNAUD représenté par Hélène TRIC
Patricia PELLEN représentée par Giovanni SCHIPANI
Hélène LUNETTA représentée par Denis GRANDJEAN
Raymond ROCCHIA représenté par Danièle GARCIA
Jeannine LEVASSEUR représentée par Gérard GAZAY
Christine PRETOT représentée par Alain ROUSSET
Danièle GIRAUD représentée par Robert MIECHAMP
Danielle MENET représentée par Geneviève MORFIN
France LEROY représentée par Bernard DESTROST
Dominique HONETZY représentée par Monique RAVEL
Pascal AGOSTINI représenté par Philippe AMY
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Vincent RUSCONI
David MASCARELLI représenté par Alain BOUTBOUL
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE
Julie GABRIEL représentée par Bruno FOTI

Etaient absents :

Joëlle MELIN
Antoine DI CIACCIO
Mohammed SALEM
Serge PEROTTINO

CT4/250618/1

Sur le rapport de Sylvia BARTHELEMY

Motion en faveur de la réalisation du projet Val'Tram

Le 30 septembre 2014, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a émis un avis favorable sur le projet d'un transport en site propre sur l'ancienne voie de Valdonne entre Aubagne et La Bouilladisse, en prolongement de la ligne actuelle de tramway présente à Aubagne.

Le 14 mai 2015, après un avis largement favorable de la population dans le cadre d'une concertation préalable, la Communauté d'agglomération décidait de confirmer cette réalisation d'infrastructure de transport indispensable au développement de son territoire.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière de transport depuis le 1^{er} janvier 2016, inscrivait le Val'Tram à son « agenda mobilité » en tant qu'infrastructure « premium » lors d'un vote unanime le 15 décembre 2016. Elle poursuivait ainsi les études entamées et procédait aux dernières acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet. En 2018, le budget métropolitain des transports a prévu une enveloppe de 5 millions d'euros destinée au démarrage des travaux.

Parallèlement, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône s'engageait à une participation financière de 30M d'euros, complétant ainsi l'engagement de l'Etat de 18,5M d'euros en faveur de ce projet inscrit au Grenelle II de l'Environnement.

Aujourd'hui, l'abandon par la Métropole du projet Val'Tram constitue une remise en cause de l'ensemble du projet de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

C'est un renoncement à résoudre les problématiques de déplacements et d'environnement de notre Territoire. Le Val'Tram est un élément clef du désengorgement indispensable du réseau routier et autoroutier de l'Etoile et de la vallée de l'Huveaune. En effet, 18.000 véhicules empruntent au quotidien la RD96N, 66.000 véhicules circulent chaque jour sur l'A52 et 17.000 transitent par l'échangeur de Pas de Trets. Par ailleurs, la téléconsultation organisée en mai 2018 par la Territoire auprès de 30.000 foyers confirme que 68% des déplacements au quotidien s'effectuent au sein même du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Le projet Val'Tram constitue une colonne vertébrale du développement territorial du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Cet outil d'aménagement permet ainsi d'organiser le long de son tracé la requalification et la densification de son tissu urbain, la mise en place de ses objectifs en matière de construction de logements et d'équipements publics et le développement de certaines zones économiques.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-280618-1-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

Article 1 :

De prendre acte de cette motion en faveur de la réalisation du projet Val'Tram.

Article 2 :

De demander que la ligne dite MétroExpress La Ciotat/Aubagne/Aix en Provence sur autoroute qui ne puisse en aucun cas être considérée comme une alternative ou un remplacement au Val'Tram.

Article 3 :

De demander que soit relancée, grâce à l'enveloppe votée en 2018 de 5M d'euros, la réalisation du Val'Tram, qui tient compte des contraintes budgétaires de la Métropole Aix-Marseille Provence, en proposant un nouveau calendrier de réalisation et en envisageant de démarrer les travaux par la commune de La Bouilladisse.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**30 pour :**

**Sylvia BARTHELEMY, Danièle GARCIA, Yves MESNARD, Pierre MINGAUD,
André JULLIEN, Jean-Marie LEONARDIS, Pierre COULOMB, Rémi MARCENGO,
Michel LAN, Patrick PIN, Alain GREGOIRE, Christine CAPDEVILLE, Raymond ROCCHIA,
Madelaine VAICBOURDT, Patrick ARNOUX, Jocelyne MARCON, Christiane PETETIN,
Patrick BIAVA, Maurice CAPEL, Sylvia DERAÏ-GIMBERT, Robert MIECHAMP, Danièle GIRAUD,
Sylvie FANEGO, Stéphanie HARKANE, Muriel HENRY, Monique RAVEL, Dominique HONETZY,
Alain BOUTBOUL, David MASCARELLI, Laurent COLOMBANI**

19 non-participations au vote :

**Gérard GAZAY, Jeannine LEVASSEUR, Philippe AMY, Pascal AGOSTINI, Bruno FOTI,
Julie GABRIEL, Giovanni SCHIPANI, Patricia PELLE, Geneviève MORFIN, Danielle MENET,
Vincent RUSCONI, Sophie ARTARIA-AMARANTINIS, Hélène TRIC, Léo MOURNAUD,
Alain ROUSSET, Christine PRETOT, Bernard DESTROST, France LEROY,
Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI**

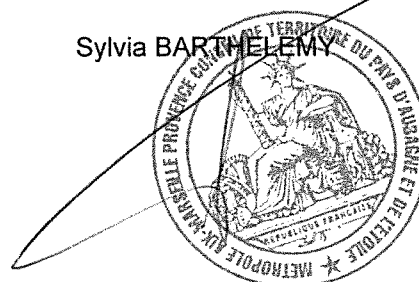
5 abstentions :

**Denis GRANDJEAN, Daniel FONTAINE,
Magali GIOVANNANGELI, Hélène LUNETTA, Véronique MIQUELLY**

Certifié Conforme

La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-280618-1-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

